

Document d'objectifs Natura 2000

« Sites de la Seine-Saint-Denis »

Parc départemental du Sausset

Zone de Protection Spéciale FR 1112013

Février 2011



SOMMAIRE

■ DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

1. Périmètres d'inventaire et de protection du patrimoine naturel
2. Occupation du sol
3. Fiches avifaune
4. Cartographies des habitats avifaunistiques
 - Blongios nain, migration,
 - Blongios nain, nidification
 - Bondrée apivore, migration
 - Butor étoilé, hivernage
 - Butor étoilé, migration
 - Gorgebleue à miroir, migration
 - Martin-pêcheur d'Europe, migration
 - Pic noir, nidification
 - Pie grièche-écorcheur, migration
 - Pie grièche-écorcheur, nidification
 - Sterne pierregarin, migration
 - Sterne pierregarin, nidification

■ DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

1. Présentation du site
2. Foncier de la ZPS et planification urbaine
 - 2.1 Propriété foncière
 - 2.2 Planification urbanistique
 - 2.3 Projets urbains
3. Infrastructures urbaines
 - 3.1 Servitudes d'utilité publique
 - 3.2 Infrastructures de transport
4. Fonctionnement du parc
 - 4.1 Equipements existants
 - 4.2 Equipements en projet
5. Fréquentation moyenne parc

■ SYNTHÈSE DES ENJEUX

1. Hiérarchisation des enjeux par espèce et par milieu
2. Enjeux écologiques
3. Synthèse des enjeux écologiques
4. Couplage des enjeux écologiques et de la fréquentation

DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

1. Périmètres d'inventaires et de protections du patrimoine naturel

2. Occupation du sol

3. Fiches avifaune

4. Cartographies des habitats avifaunistiques

- Blongios nain, migration,
- Blongios nain, nidification
- Bondrée apivore, migration
- Butor étoilé, hivernage
- Butor étoilé, migration
- Gorgebleue à miroir, migration
- Martin-pêcheur d'Europe, migration
- Pic noir, nidification
- Pie grièche-écorcheur, nidification
- Pie grièche-écorcheur, migration
- Sterne pierregarin, migration

1. Périmètres d'inventaires et de protections du patrimoine naturel

■ Aulnay-sous-Bois :

- Zone de Protection Spéciale Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis, arrêté 04/2006.
- Création du périmètre Espace Naturel Sensible du parc départemental du Sausset en 2003.
- Espace Boisé Classé, sur l'ensemble du parc (sauf les parties destinées à accueillir de futurs équipements et celles pouvant subir des modifications comme le centre technique, les parkings, etc.).
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I, «Prairies du parc départemental du Sausset» (47 ha), 2010.
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II, «Parc départemental du Sausset» (201 ha), 2010.

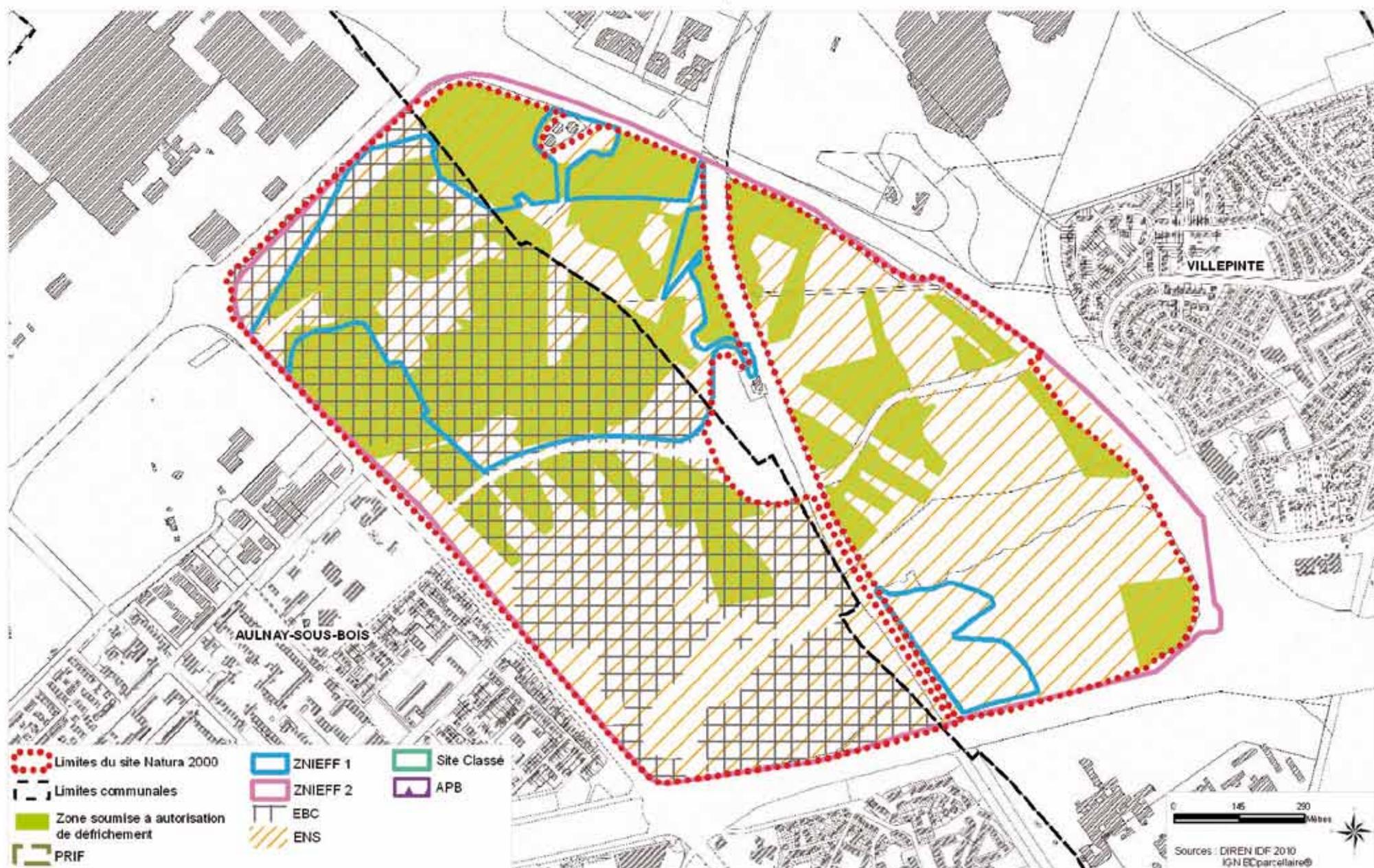
■ Villepinte :

- Zone de Protection Spéciale Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis, arrêté 04/2006.
- Création du périmètre d'Espace Naturel Sensible du parc départemental du Sausset en 2003.
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I, «Prairies du parc départemental du Sausset» (47 ha), 2010.
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I, «Coteau du parc départemental du Sausset» (5 ha), 2010.
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II, «Parc départemental du Sausset» (201 ha), 2010.

PERIMETRES D'INVENTAIRE ET DE PROTECTION
DU PATRIMOINE NATUREL

PARC DEPARTEMENTAL DU SAUSSET

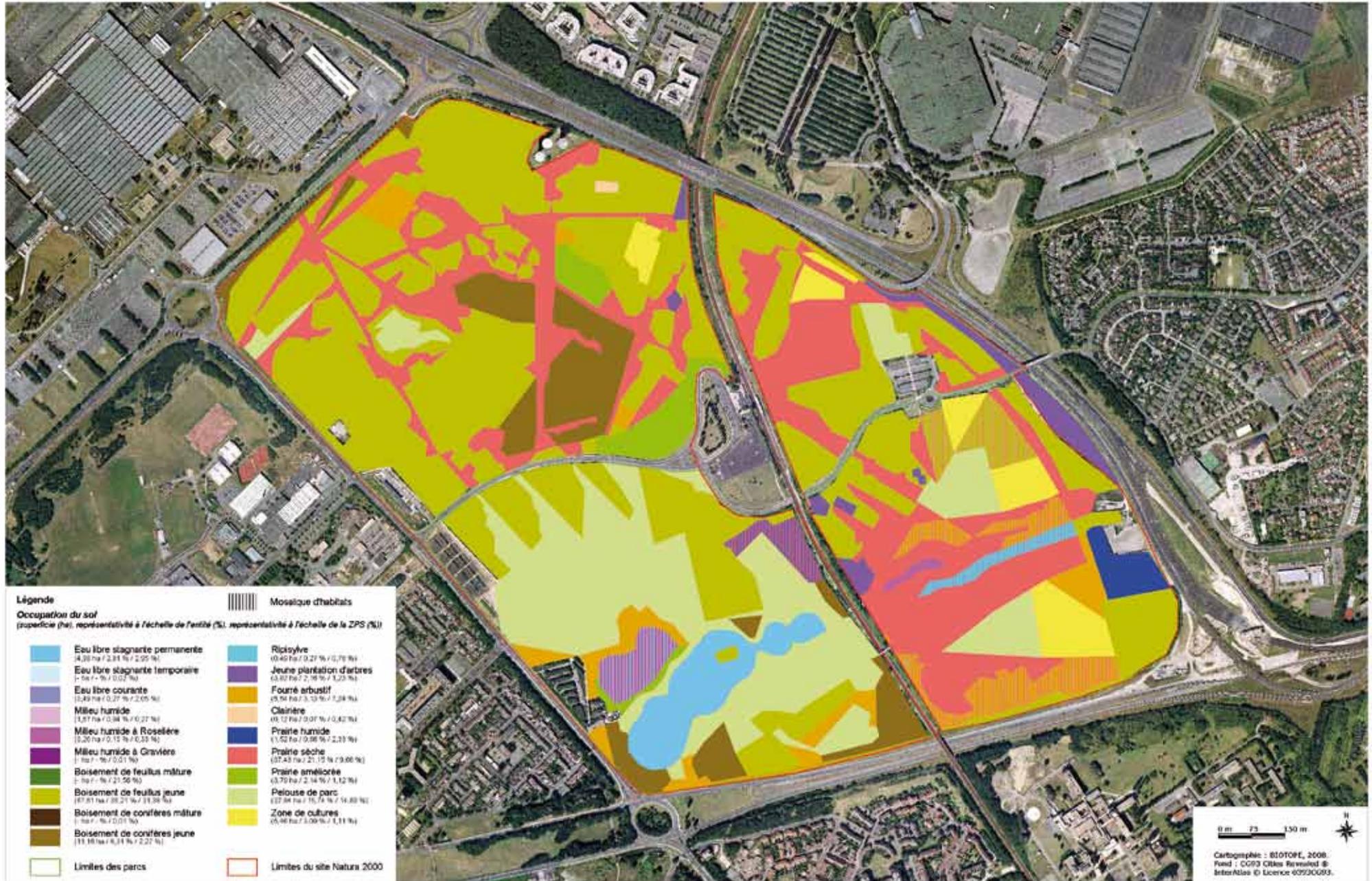
Date de mise à jour : 18/11/10



2. Occupation du sol

OCCUPATION DU SOL PAR TYPE DE MILIEUX				
	Surface dans l'entité (ha)	Pourcentage dans l'entité (%)	Surface dans la ZPS (ha)	Pourcentage dans la ZPS (%)
Milieux humides	8,3	4,4	51,1	4,4
Eau libre courante			0,8	0,1
Eau libre stagnante permanente	5	2,7	32,1	2,7
Eau libre stagnante permanente et milieu humide			0,1	0
Eau libre stagnante temporaire			0,2	0
Milieu humide	1,7	0,9	2,8	0,2
Milieu humide à gravières			0,1	0
Milieu humide à roselière	0,3	0,1	3,5	0,3
Prairie humide	1,4	0,7	10,9	0,9
Prairie humide et fourré arbustif			0,5	0
Milieux forestiers	83,1	44,7	611,6	52,2
Boisement de conifères jeunes	11,1	6	17,8	1,5
Boisement de conifères jeunes et boisement de feuillus jeunes			4,9	0,4
Boisement de conifères matures			0,1	0
Boisement de feuillus jeunes	65,9	35,4	299,9	25,6
Boisement de feuillus jeunes et boisement de conifères jeunes			11,6	1
Boisement de feuillus jeunes et fourré arbustif			3,6	0,3
Boisement de feuillus jeunes et pelouse de parc			1,5	0,1
Boisement de feuillus jeunes et prairie sèche	2,2	1,2	6,8	0,6
Boisement de feuillus matures			242,3	20,7
Boisement de feuillus matures et pelouse de parc			0,3	0
Jeune plantation d'arbres	1,7	0,9	13,6	1,2
Jeune plantation d'arbres et prairie sèche	1,2	0,7	1,2	0,1
Ripisylve			7,1	0,6
Ripisylve et eau libre courante	1	0,5	1	0,1

Pelouses et cultures	33,3	17,9	164,8	14,1
Pelouse de parc	27,8	15	149,3	12,8
Pelouse de parc et boisement de feuillus jeunes			2,2	0,2
Pelouse de parc et boisement de feuillus matures			1,9	0,2
Pelouse de parc et fourré arbustif			0,1	0
Pelouse de parc et jeune plantation d'arbres			0,9	0,1
Zone de culture	5,5	2,9	10,3	0,9
Zone de culture et prairie sèche			0,1	0
Milieux ouverts	49,5	26,6	222,2	19
Clairière	0,1	0,1	3,3	0,3
Clairière et zones de culture			0,1	0
Fourré arbustif	5,2	2,8	47	4
Fourré arbustif et boisement de conifères jeunes			1,5	0,1
Fourré arbustif et boisement de feuillus jeunes			9,2	0,8
Fourré arbustif et clairière			2,6	0,2
Fourré arbustif et pelouse de parc			0,1	0
Fourré arbustif et prairie humide			28	2,4
Fourré arbustif et prairie sèche	4,7	2,5	16,4	1,4
Prairie			2,1	0,2
Prairie améliorée	3,8	2	11,3	1
Prairie sèche	35,7	19,2	94,5	8,1
Prairie sèche et boisement de feuillus jeunes			0,9	0,1
Prairie sèche et fourré arbustif			4,4	0,4
Prairie sèche et jeune plantation d'arbres			0,3	0
Prairie sèche et pelouse de parc			0,5	0
Autres (zones non végétalisées)	11,8	6,3	121,1	10,3
Total	186	100	1170,8	100



3. Fiches avifaune

OISEAUX INSCRITS A L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE « OISEAUX »

Blongios nain (*Ixobrychus minutus*, Linnaeus, 1766)

Statut : Migrateur occasionnel et nicheur potentiel.

Localisation / Habitat de l'espèce: Le marais, roselières du lac de Savigny. Le Blongios nain a été observé en période de nidification et de migration dans les formations héliophytiques et zones d'eau libre du marais. Ce secteur correspond à un milieu artificiel créé dans les années 1980. Les conditions offertes par le marais pourraient permettre d'envisager le retour de l'espèce en nidification, moyennant une gestion adaptée.

Etat de la population : Plusieurs individus ont été observés dans le marais de Savigny en fin de période de migration pré-nuptiale (LAIR & BARTH, 2003 ; FREY, 2004 ; GIBAUD, 2006 ; PAIKINE, 2010). Présence d'un couple nicheur possible en 2004 et 2006 (CORIF, 2006).

Menaces potentielles : Variations du niveau de l'eau entre avril et juillet, pollutions accidentelles du marais, fractionnement excessif et rajeunissement trop fréquent de la roselière.

Bondrée apivore (*Pernis apivorus*, Linnaeus, 1758)

Statut : Migrateur occasionnel.

Localisation / Habitat de l'espèce : L'espèce est susceptible d'utiliser la mosaïque de milieux présents sur le parc.

Etat de la population : Observations d'individus en migration sur les secteurs boisés, arbustifs et ouverts du site (observé en 2003, LAIR & BARTH, 2003).

Menaces potentielles : Dérangement, destruction des grands arbres susceptibles d'accueillir une aire.

Butor étoilé
(*Botaurus stellaris*, Linnaeus, 1758)

Statut : Migrateur occasionnel et hivernant potentiel.

Localisation / Habitat de l'espèce : Le marais, le lac de Savigny. Le Butor étoilé a été observé dans les formations hélophytiques du marais, mais aussi dans les formations arbustives et herbacées de l'île du lac de Savigny.

Etat de la population : Deux individus observés au marais en février 2003, un individu observé en novembre 2004 sur le lac de Savigny.

Menaces potentielles : Dérangements liés aux travaux dans le marais, pollutions accidentelles du marais.

Gorgebleue à miroir
(*Luscinia svecica*, Linnaeus 1758)

Statut : Migrateur occasionnel.

Localisation / Habitat de l'espèce : Les Prés Carrés, le marais, ru du Sausset. L'ensemble des formations végétales présentes au sein du marais (roselières, cariçaias, zones d'eau libre, friches et fourrés arbustifs) sont susceptibles d'être fréquentées par l'espèce en halte migratoire.

Etat de la population : Jusqu'à récemment, la Gorgebleue était notée régulièrement en migration dans ce parc (LE MARECHAL & LESAFFRE, 2000). Entre 2000 et 2003, des individus ont été observés sur le secteur des Prés Carrés en période de migration. Plusieurs individus ont à nouveau été observés en 2006.

Menaces potentielles : Dérangements liés aux travaux dans le marais, pollutions accidentelles du marais.

Martin-pêcheur d'Europe
(*Alcedo atthis*, Linnaeus, 1758)

Statut : Migrateur occasionnel.

Localisation / Habitat de l'espèce : Marais, lac de Savigny, ru du Sausset. L'espèce utilise les principales zones humides du parc pour rechercher de la nourriture.

Etat de la population : Quelques individus ont été notés en 2003, 2004 et 2007.

Menaces potentielles : Pollution de l'eau, travaux d'entretien et d'aménagement.

Pic noir
(*Dryocopus martius*, Linnaeus, 1758)

Statut : Territoire de chasse associé à des zones de nidification occasionnelle (extérieure au parc du Sausset, parc forestier de la Poudrerie ?)

Localisation / Habitat de l'espèce : Pas d'information précise, présence probable dans les secteurs de la forêt. L'espèce est susceptible d'utiliser essentiellement les zones boisées du parc.

Etat de la population : Observations de quelques individus en période de reproduction de 2002 à 2007 avec notamment un couple contacté (VAURY, 2006).

Menaces potentielles : Dérangement, gestion sylvicole inadaptée.

Pie-grièche écorcheur
(*Lanius collurio*, Linnaeus, 1758)

Statut : Migrateur occasionnel (observation en 2004) et nicheur potentiel.

Localisation / Habitat de l'espèce : Marais de Savigny. Fourrés arbustifs, prairies sèches, prairies humides, mares.

Etat de la population : La Pie-grièche écorcheur est mentionnée en migration sur ce parc en 2004 dans la zone du marais de Savigny (FREY, 2004). Des individus non-nicheurs sont également observés régulièrement dans ce secteur. L'état favorable des habitats laisse présager une nidification potentielle dans le secteur du bocage.

Menaces potentielles : Dérangement.

Sterne pierregarin
(*Sterna hirundo*, Linnaeus, 1758)

Statut : Territoire de chasse.

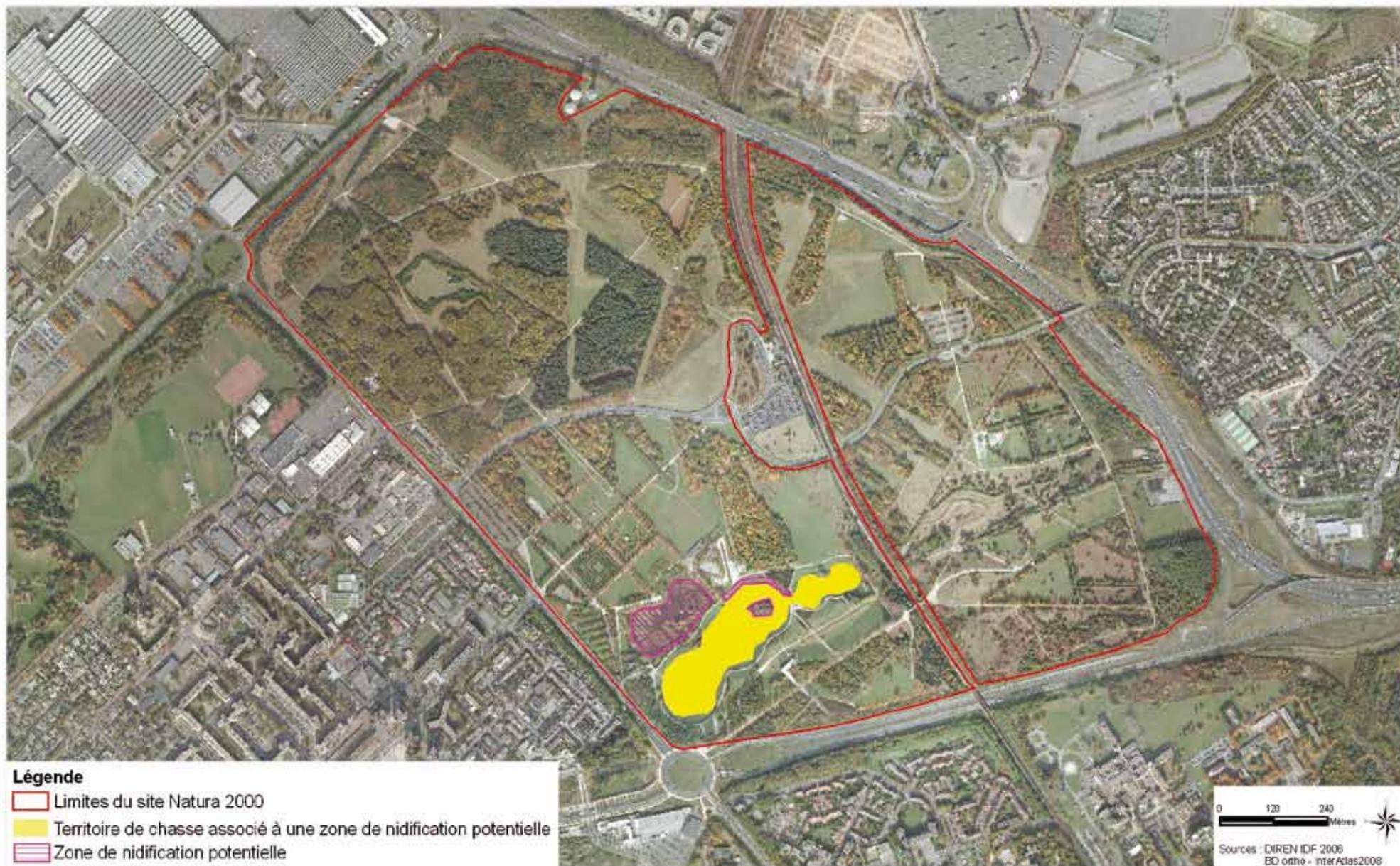
Localisation / Habitat de l'espèce : Rivières et plans d'eau ; îles avec des plages de galets, bancs terreux ; parfois habitats de substitution (terrasses d'immeubles couvertes de cailloux à proximité de cours d'eau, radeau à sternes).

Etat de la population : Individus notés en passage (2003).

Menaces potentielles : pollutions accidentelles des eaux des plans d'eau et des rivières qui limitent la ressource alimentaire disponible, variation du niveau de l'eau entre mai et août, dérangement et les risques de prédation (promeneurs, chiens, rats...), disparition ou la végétalisation des îles et des bancs terreux sur lesquels elle niche.



Date de mise à jour : 08/11/10





Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 : Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"

seine saint denis
Département

HABITATS DU BUTOR ETOILE

PARC DEPARTEMENTAL DU SAUSSET

Date de mise à jour : 08/11/10



Date de mise à jour : 08/11/10





Date de mise à jour : 08/11/10





Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 : Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"

seine saint denis
Département

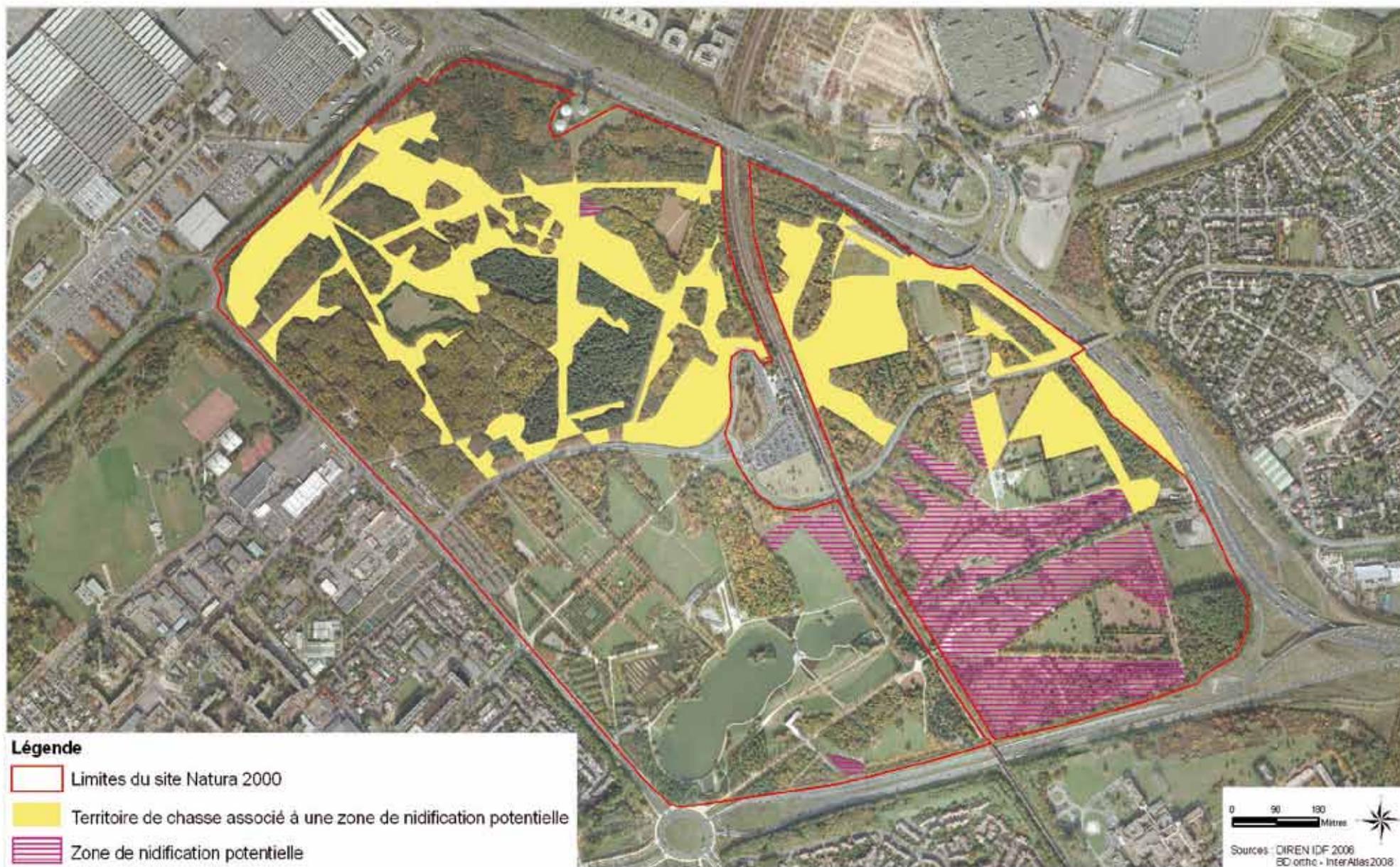
HABITATS DE LA PIE-GRIECHE-ECORCHEUR

PARC DEPARTEMENTAL DU SAUSSET

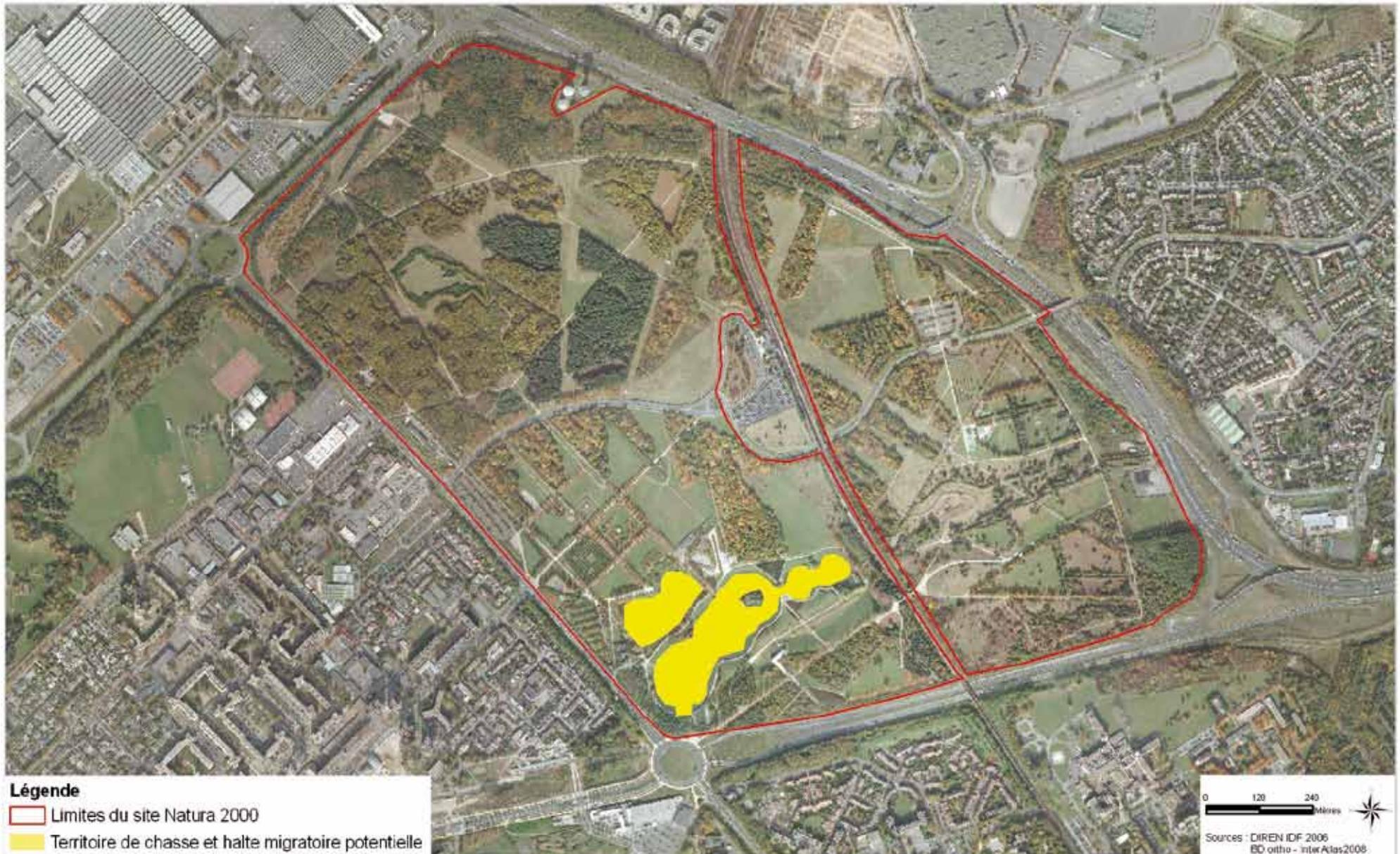
Date de mise à jour : 13/10/10



Date de mise à jour : 13/10/10



Date de mise à jour : 08/11/10



DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

1. Présentation du site

2. Foncier de la ZPS et planification urbaine

2.1 Propriété foncière

2.2 Planification urbanistique

2.3 Projets urbains

3. Infrastructures urbaines

3.1 Servitudes d'utilité publique

3.2 Infrastructures de transport

4. Fonctionnement du parc

4.1 Equipements existants

4.2 Equipements en projet

5. Fréquentation moyenne du parc

1. Présentation du site

Le site du parc départemental du Sausset était initialement destiné à accueillir une zone d'activités desservie par la gare RER de Villepinte et la route Camille Pissarro. Ces projets d'urbanisation nécessitaient la création d'un réseau d'assainissement et de bassins de rétention qui sont pour partie à l'origine de la création de l'étang de Savigny. Pour accompagner ces installations, un parc de 33 hectares devait être créé : il s'agit aujourd'hui de la zone des Prés Carrés. Des études d'aménagement du territoire ont conclu à la nécessité de réaliser un grand parc au nord-est de la Seine-Saint-Denis. En 1980, le Conseil général a donc décidé d'édifier sur cet espace un parc de 200 hectares. Le projet proposé par l'équipe de M.Courajoud est structuré en quatre espaces aux ambiances paysagères variées : au nord du parc une forêt de 70 hectares, au nord-est «le Puits d'Enfer» dont 20 hectares sont aménagés en boisements et clairières, au sud-est le secteur du «Bocage» s'étend sur 43 ha avec champs et haies bocagères, et au sud-ouest la zone des «Prés Carrés» de 52 hectares comprend l'étang de Savigny et le marais. A partir des années 1990, le Département a mis en place un nouveau mode de gestion afin de favoriser la biodiversité présente dans les parcs départementaux : la gestion harmonique. Ces efforts de gestion ont notamment permis d'intégrer, en avril 2006, le parc départemental du Sausset au sein du site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis.

2. Foncier de la ZPS et planification urbaine

2.1 Propriété du foncier

- **Aulnay-sous-Bois** : le Département est propriétaire de la totalité du périmètre de la Zone de Protection Spéciale.
- **Villepinte** : le Département est propriétaire de la totalité de la Zone de Protection Spéciale, sauf de certains talus ferroviaires au sud du parc qui appartiennent à RFF.

Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 : Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"

seine-saint-denis
Département

PROPRIETE FONCIERE

PARC DEPARTEMENTAL DU SAUSSET

Date de mise à jour : 26/10/10



2.2 Planification urbanistique sur le site Natura 2000 et en limite proche

■ Au sein de la ZPS :

Commune	Zonage	Destination des sols particulière	Emprise au sol (ou COS)	Hauteur maximum de construction	Espace libre et plantations
Aulnay-sous-Bois	N : zone naturelle.	Extension des infrastructures et réseaux divers existants.	Néant.	9 m	Aucune préconisation quant à l'espace paysager, l'intégration, la végétalisation du bâti...
Villepinte	ND : zone naturelle d'intérêt paysager à préserver.	Construction d'équipements de sport et loisirs, installations liées aux infrastructures et réseaux divers, aires de stationnement.	Néant.	12 m (hors ouvrages techniques).	Aucune préconisation quant à l'espace paysager, l'intégration, la végétalisation du bâti...

■ Aux abords de la ZPS :

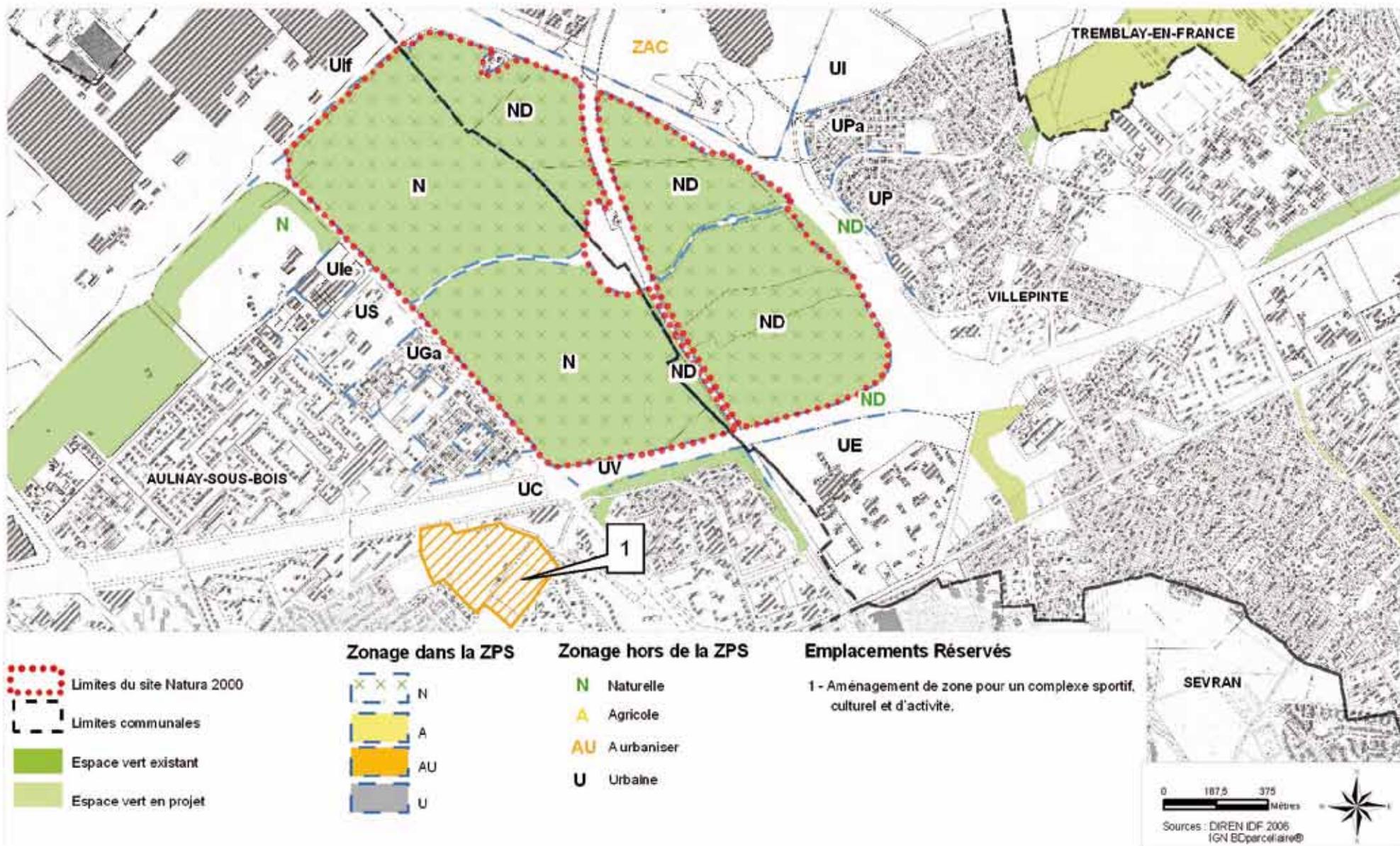
Commune	Zonage	Destination des sols particulière	Emprise au sol (ou COS)	Hauteur maximum de construction	Espace libre et plantations
Aulnay-sous-Bois	Ulf : espaces d'activités économiques.	ICPE	L'emprise au sol des constructions ne peut excéder 60% de la superficie du terrain. COS de 1.	25 m	L'intégration paysagère est prise en compte.
	Ule : espaces d'activités économiques.	ICPE	L'emprise au sol des constructions ne peut excéder 60% de la superficie du terrain. COS est de 1,5 (1,2 pour les entrepôts).	8 m	L'intégration paysagère est prise en compte.
	US : zone des équipements.	ICPE	Néant.	20 m	20 % minimum d'espaces plantés par unité foncière. L'intégration paysagère est prise en compte.
	UGa : tissu pavillonnaire.		COS est de 0,45.	7,5 m	20 % minimum d'espaces plantés par unité foncière. L'intégration paysagère est prise en compte.
	UV : espaces de sports, loisirs et plein air.		Néant.	20 m	20 % minimum d'espaces plantés par unité foncière. L'intégration paysagère est prise en compte.
	UC : habitats collectifs de grande taille.	ICPE	L'emprise au sol des constructions ne peut excéder 40% de la superficie du terrain. COS de 1.	19 m	20 % minimum d'espaces plantés par unité foncière. L'intégration paysagère est prise en compte.
	N : zone naturelle.		Extension des infrastructures et réseaux divers existants.	Néant.	9 m

Villepinte	UE : habitat collectif et équipements sportifs.			16 m	30 % minimum d'espaces plantés par unité foncière (terrains de jeux aménagés inclus). Aucune incitation supplémentaire proposée quant à l'espace paysager, l'intégration et la végétalisation du bâti.
	UP : tissu pavillonnaire.		L'emprise au sol des constructions ne peut excéder 30% de la superficie du terrain.		40 % minimum d'espaces plantés par unité (terrains de jeux aménagés inclus). Aucune incitation supplémentaire proposée quant à l'espace paysager, l'intégration et la végétalisation du bâti.
	UPa : tissu pavillonnaire.		L'emprise au sol des constructions ne peut excéder 40% de la superficie du terrain.		20 % minimum d'espaces plantés par unité (terrains de jeux aménagés inclus). Aucune incitation supplémentaire proposée quant à l'espace paysager, l'intégration et la végétalisation du bâti.

■ **Emplacements Réservés :**

N°	Commune	Nom	Echelle	Maître d'ouvrage	Calendrier	Faisabilité
1	Aulnay-sous-Bois	Aménagement de zones pour un complexe sportif, culturel et d'activité.	Communale	Commune	Projet	Forte

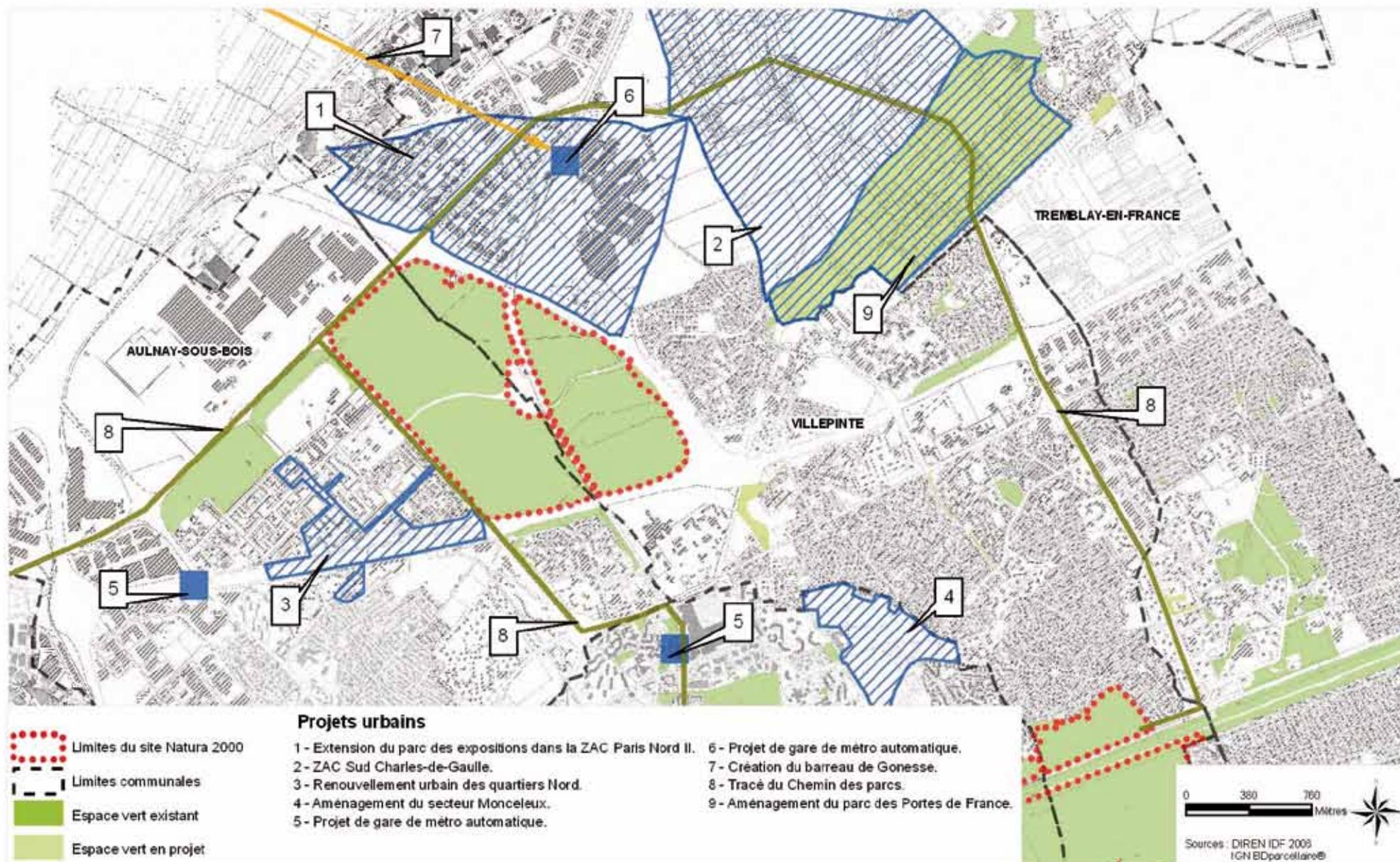
Date de mise à jour : 29/09/10



2.3 Projets urbains sur le site Natura 2000 et en limite proche

N°	Commune	Nom du projet	Descriptif du projet	Echelle	Maître d'ouvrage	Calendrier	Faisabilité
1	Villepinte	Extension du parc des expositions dans la ZAC Paris Nord II.	Création d'un nouveau bâtiment (« hall A »), à proximité du hall 5, d'une surface d'environ 28000 m2.	Intercommunale	Commune	En cours	Forte
2	Tremblay-en-France	ZAC Sud Charles-de-Gaulle.	Extension du parc des expositions, création de la cité des expositions, de bureaux et de locaux d'activités mixtes sur une surface de 134 ha.	Intercommunale	Commune / AFTRP	Projet	Forte
3	Aulnay-sous-Bois	Renouvellement urbain des quartiers Nord.	Démolition de 821 logements sociaux, reconstruction de 642 logements. Création de nouvelles voies et transformation de la RN 2 en boulevard urbain.	Communale	Commune et Etat	En cours (le réaménagement de la RN 2 est finalisé)	Forte
4	Sevran	Aménagement du secteur Monceaux.	Desserte du site, mixité urbaine et fonctionnelle, création d'équipements et de lieux de vie, reliant le parc forestier de la Poudrerie au parc du Sausset.	Communale	Commune	Projet	Forte
5	Sevran	Projets de gare de métro automatique.	L'une des stations pourrait être envisagée en maillage avec le RER B à la station « Sevran-Beaudoites », l'autre au niveau de la RN 2.	Régionale	Etat	Projet	Emplacement fortement hypothétique.
6	Villepinte	Projet de gare de métro automatique.	Une des stations pourrait être envisagée en maillage avec le RER B à la station « Parc des Expositions ».	Régionale	Etat	Projet	Emplacement hypothétique.
7	Villepinte	Création du barreau de Gonesse.	Création d'une nouvelle branche du RER D reliant la gare de Villiers-le-Bel, jusque la gare du RER B « Parc des Expositions ».	Régionale	Région (STIF)	Travaux prévus de 2014 à 2017.	Forte.
8	Aulnay-sous-Bois	Tracé du Chemin des Parcs entre le parc du Sausset et le parc Georges Valbon (via le parc communal Robert Ballanger), le parc forestier de la Poudrerie, et du futur parc des Portes de France.	Créer sur l'ensemble du territoire départemental un réseau de trame verte reliant les grands espaces verts entre eux (circulations douces et connexions écologiques).	Départementale	Département	Projet à l'étude.	Le tracé est susceptible d'être modifié suite à la concertation avec les communes.
9	Tremblay-en-France	Aménagement du parc des Portes de France.	Projet d'aménagement de coulée verte pour valoriser le ru du Sausset, sur le périmètre d'un ENS dont la procédure a été interrompue. Réalisation d'espaces verts (parc du Ring autour du Vieux Pays et parc du Vallon du Sausset), création de jardins familiaux au nord (23 700m ²), et d'un bassin de rétention des eaux pluviales.	Départementale	Syndicat d'Équipement et d'Aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye (SEAPFA)	Projet	Forte

Date de mise à jour : 30/09/10



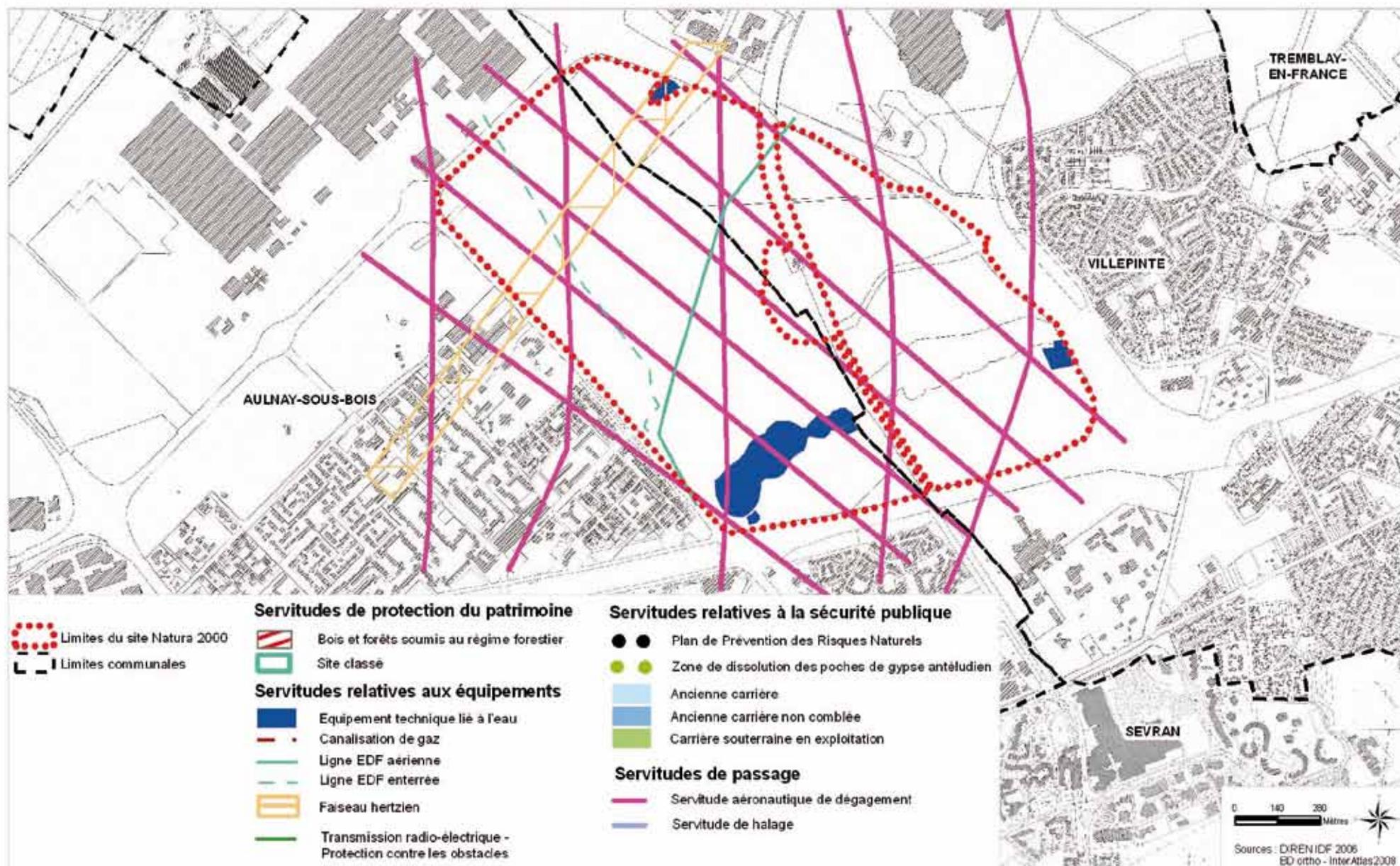
3. Infrastructures urbaines

3.1 Servitudes d'utilité publique

Le territoire du parc est soumis à des servitudes aéronautiques de dégagement et des servitudes relatives aux transmissions radioélectriques (faisceaux hertziens). Deux lignes électriques très haute tension traversent le parc, la première souterraine sur Aulnay-sous-Bois, la seconde aérienne sur Aulnay-sous-Bois et Villepinte. Ces infrastructures donnent l'obligation de réserver le libre passage et l'accès aux agents de RTE, pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations, et de supporter ancrage et support pour le conduit aérien.

Les équipements liés à l'eau sont : l'étang de Savigny et les déversoirs amont et aval, les châteaux d'eau et le bassin de rétention sur Villepinte, qui est un ouvrage de régulation des apports en eaux des zones urbaines avant leur rejet dans le ru. C'est pour cela que la partie aval de la plaine du Sausset, située entre le bassin de rétention canalisé et le ru, est considérée comme une zone d'inondation potentielle et soumise à un plan de prévention des risques naturels.

Date de mise à jour : 07/10/10

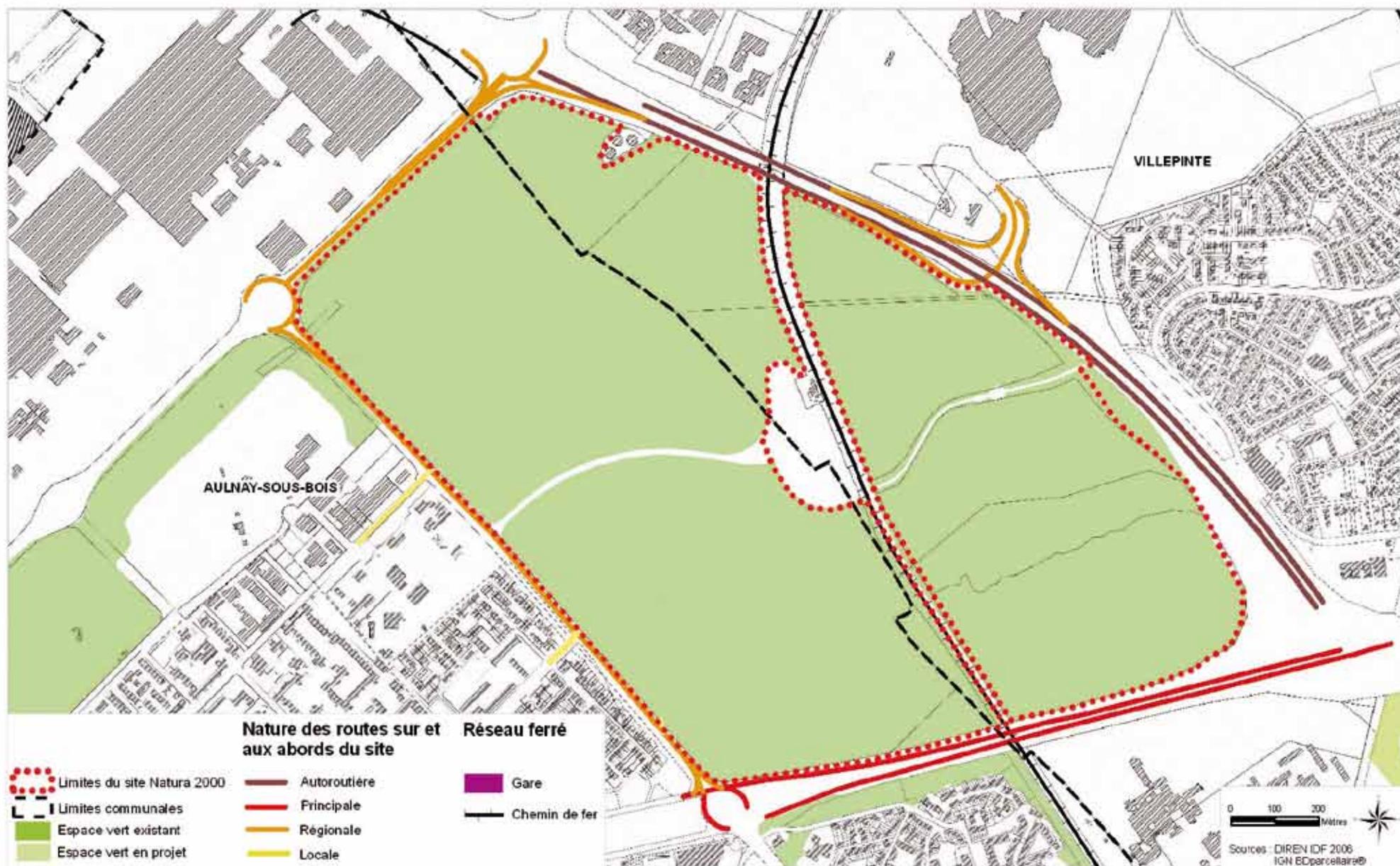


3.2 Infrastructures de transport

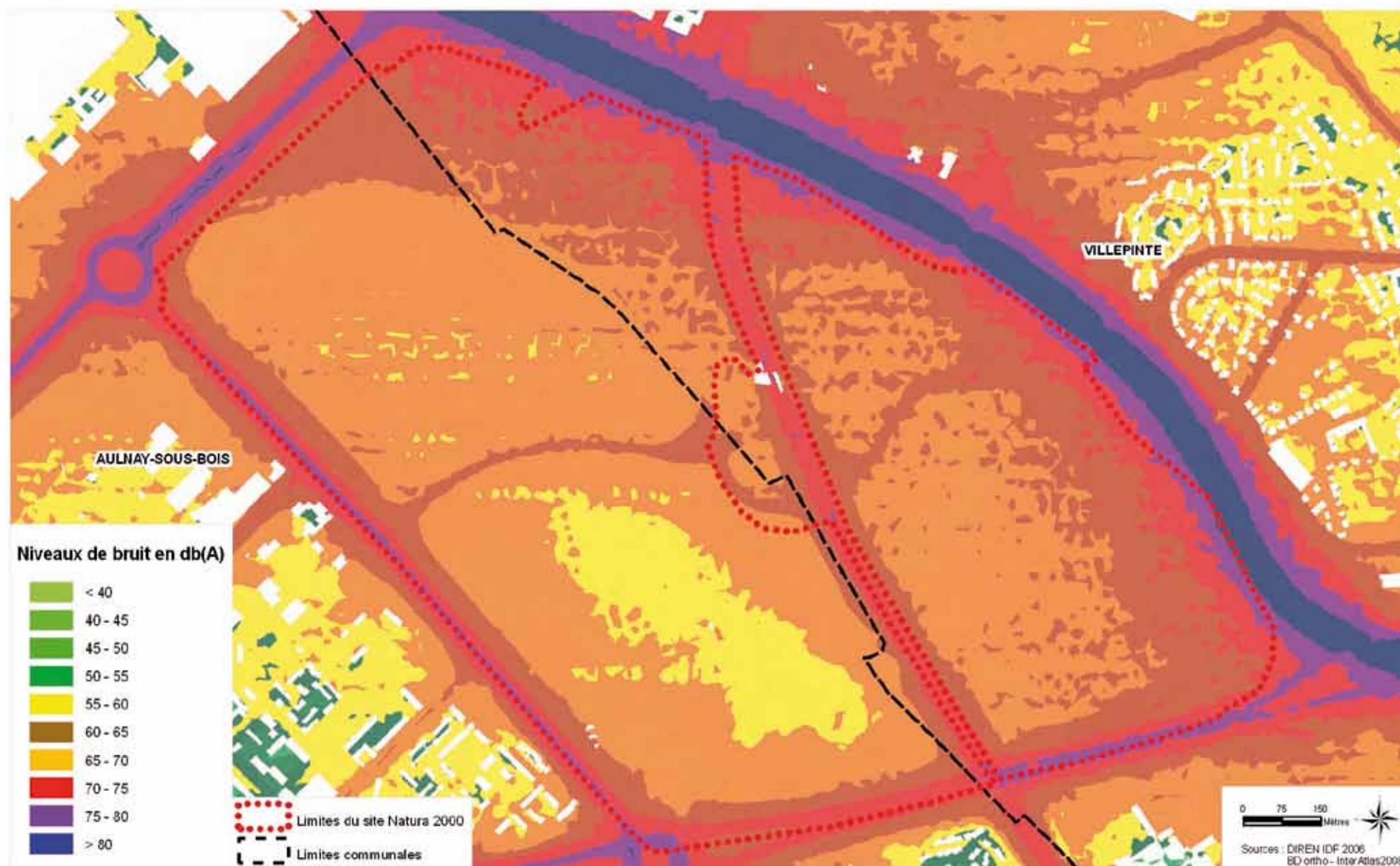
Initialement destiné à accueillir une zone d'activité, le parc est traversé par la ligne du RER B et une gare est implantée en son centre (gare de Villepinte). Cette infrastructure donne lieu à une servitude relative aux chemins de fer, qui donne « obligation d'alignement et d'élagage, interdiction de construire autre qu'un mur de clôture à moins de 2 m d'un chemin de fer, interdiction de planter à moins de 6 m pour les arbres de hautes tiges et de 2 m pour les haies vives et interdiction de pratiquer des excavations en bordure de la voie en remblai de plus de 3 m » selon les POS et PLU des Communes. Le parc est également coupé par la route Camille Pissarro et l'avenue du Sausset. Initialement prévues pour la desserte de la gare, ces voies servent aussi aujourd'hui de transit entre A3 et A104 et génèrent un trafic relativement important. Ces infrastructures divisent le parc en quatre espaces.

Le parc est bordé sur la partie est par l'autoroute A104. La route nationale RN2 passe au sud du parc à proximité de l'étang de Savigny et traverse Aulnay-sous-Bois et Villepinte. Le boulevard Marc Chagall puis Paul Cézanne, constitué de plusieurs voies, est très fréquenté du fait qu'il relie les autoroutes A3 et A104. A l'ouest, la route départementale D401 (avenue Raoul Dufy), et au nord la route départementale D40 (boulevard André Citroën), sont considérées comme des axes « régionaux », qui desservent les autoroutes environnantes.

Date de mise à jour : 07/10/10



Date de mise à jour : 07/10/10



4. Fonctionnement du parc

4.1 Equipements existants

■ Aires d'accès réservé :

Le marais est fermé au public afin de préserver cette zone écologique. L'aire du rucher et la vigne pédagogique sont ouvertes occasionnellement au public lors d'animations. Toutes les installations techniques de la DEA et les châteaux d'eau (situés en dehors de la ZPS) sont fermés au public.

■ Aménagements « légers » :

On compte trois aires de jeux sur le parc : deux dans le secteur des Prés Carrés (essentiellement l'aire de loisirs du Héron et plus accessoirement le labyrinthe végétal), et une située dans le secteur du Bocage. Les aires sportives (basket, ping-pong) sont situées dans les Prés Carrés, tandis qu'un parcours de relaxation aménagé traverse la Forêt. Chaque secteur compte au minimum un cani-parc situé à proximité des entrées ou des parkings. Les espaces à vocation pédagogique correspondent aux potagers et petits champs utilisés comme jardins pédagogiques ainsi qu'à la vigne et au rucher. Un parcours d'orientation est également présent depuis 2010.

■ Bâtiments ou aménagements « durs » :

Il existe une buvette située à proximité de l'étang de Savigny, ouverte tout au long de l'année. La Maison du parc est le seul bâtiment d'accueil du public. Elle accueille des expositions, des animations et des ateliers de découverte. Quatre unités de stationnement se répartissent sur le territoire du parc : le parking des gardes (209 places) et le parking de la Croix Saint-Marc (300 places), situés sur Aulnay-sous-Bois, le parking de la gare RER (300 places) et le parking du Bocage (208 places), situés sur Villepinte.

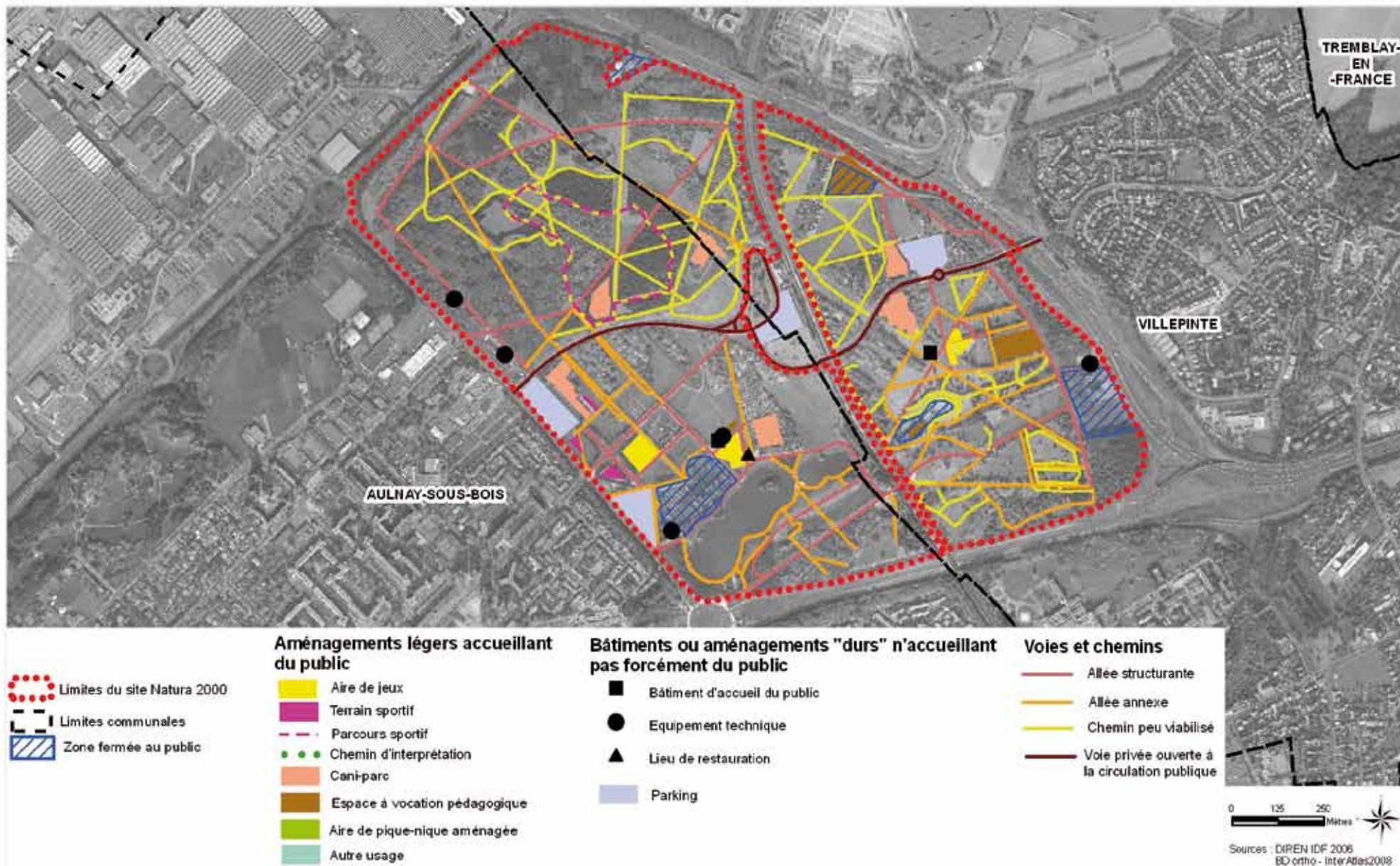
Les Prés-Carrés comptent deux abris en dur (toit terrasse sur piliers en béton) ; le secteur du Bocage dispose d'un abri et d'un abri-sanitaires à proximité de l'aire de jeux.

■ Voies et chemins :

Le parc du Sausset est traversé par la route Camille Pissarro et l'avenue du Sausset, ouvertes à la circulation automobile.

Les cheminements et axes de circulation sont larges et confortables, ce qui permet d'accueillir piétons et cyclistes sans conflits d'usages. L'ensemble des secteurs du parc est principalement traversé par des allées, principales et secondaires. Il existe des allées en béton désactivé dans le secteur des Prés Carrés et en gravillonné dans le secteur du Bocage. Le secteur de la Forêt est traversé à la fois par des allées principales (pavées ou en grave), ouvertes aux véhicules d'entretien, de sécurité et aux piétons, des allées secondaires (en stabilisé renforcé) réservées aux cyclistes et aux piétons, et des chemins peu viabilisés (pelouse ou sentes naturelles). Le secteur du Puits d'Enfer est doté de quelques voies en grave qui desservent la vigne et de cheminements en pelouse.

Date de mise à jour : 11/10/10



4.2 Equipements en projet

■ Sur tout le parc :

- Création de promenades et circuits d'interprétation.
- Grosses réparations des allées piétonnes du Bocage.
- Amélioration des boisements.
- Renforcement des clôtures périphériques pour limiter la pénétration des lapins.
- Mise en conformité de l'assainissement des aires de chantier sur Aulnay-sous-Bois et Villepinte.

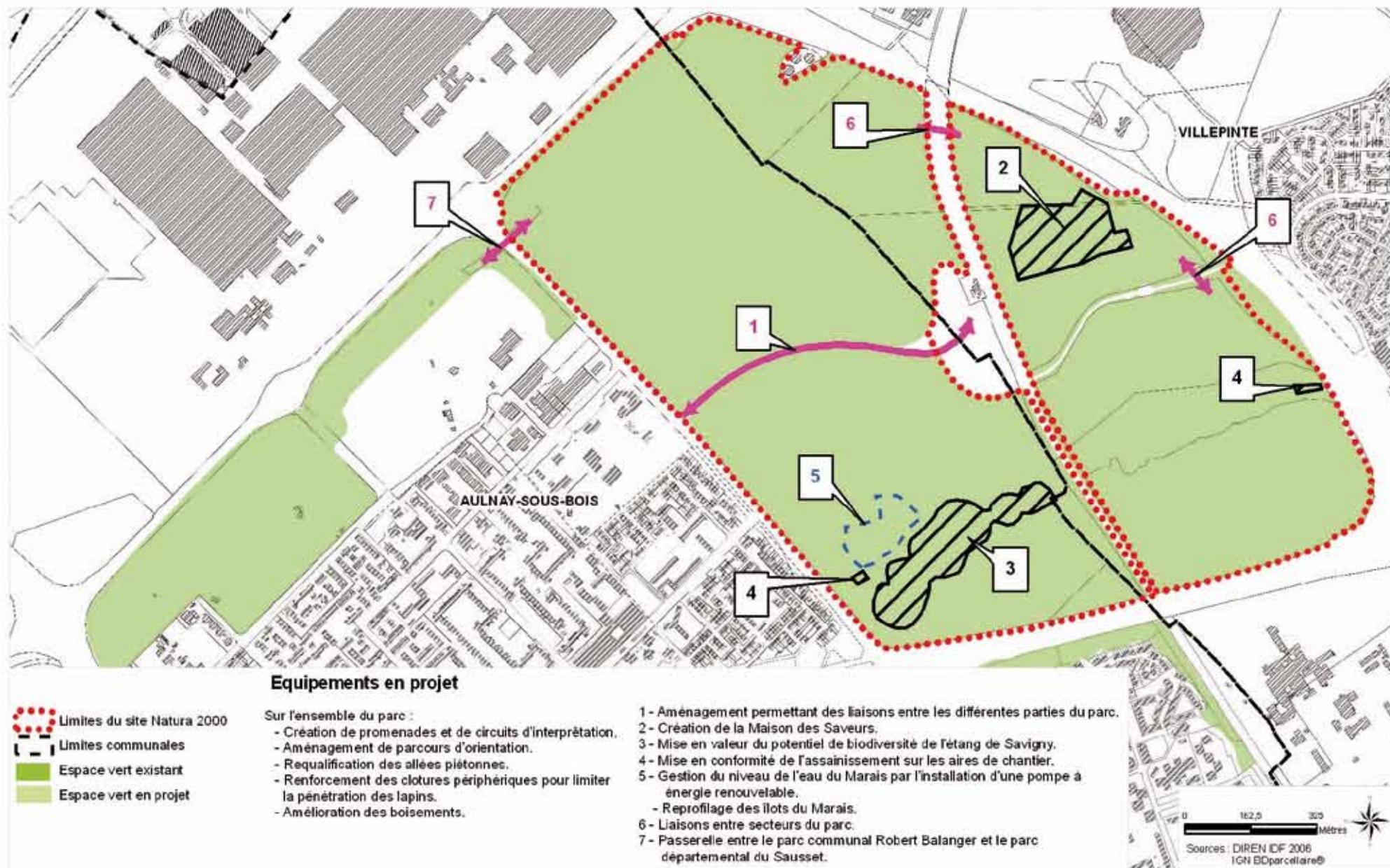
■ Aulnay sous Bois :

- Aménagement de la route Camille Pissarro, pour modérer la circulation et permettre les traversées (dont Personnes à Mobilité Réduite) entre secteurs du parc (Prés Carrés-Forêt).
- Mise en valeur du potentiel de la biodiversité de l'étang de Savigny.
- Gestion du niveau de l'eau du marais, via l'installation d'une pompe à énergie renouvelable pour le captage de la nappe phréatique.
- Re-profilage de certains îlots du marais.
- Passerelle entre le parc communal Robert Balanger et le parc départemental du Sausset.

■ Villepinte :

- Création de la Maison des saveurs, qui sera consacrée au goût et à la qualité de l'alimentation Située dans le secteur du Puits d'Enfer.
- Liaisons entre secteurs (passerelle entre la Forêt et le Puits d'Enfer, tunnel entre le Puits d'Enfer et le Bocage).

Date de mise à jour : 30/09/10



5. Fréquentation moyenne du parc

Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 ; Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"

SEINE-SAINT-DENIS
Département

FREQUENTATION MOYENNE

PARC DEPARTEMENTAL DU SAUSSET

Date de mise à jour : 07/10/10



SYNTHESE DES ENJEUX

1. Hiérarchisation des enjeux par espèce et par milieu
2. Enjeux écologiques
3. Synthèse des enjeux écologiques
4. Couplage des enjeux écologiques et de la fréquentation

1. Hiérarchisation des enjeux par espèce et par milieu

Pour chaque entité, les enjeux écologiques relatifs aux 12 espèces d'oiseaux ont été évalués à l'issue d'échanges entre les gestionnaires de parcs, les experts et les associations naturalistes. Cette analyse a veillé à respecter les exigences écologiques des espèces, à prendre en compte les spécificités de gestion de chaque entité tout en garantissant une cohérence sur l'ensemble du site.

Dans un premier temps, la valeur patrimoniale actuelle (faible, moyenne ou forte) a été estimée d'après différents critères : le statut de l'espèce parmi les douze catégories détaillées précédemment (nicheur, en chasse, migrateur ou hivernant pouvant respectivement être qualifiés de régulier, occasionnel ou potentiel), la régularité de la présence de l'espèce, l'ancienneté de la dernière observation, la quantité et la qualité des habitats favorables sur l'entité ainsi que sur l'ensemble de la ZPS.

Dans un deuxième temps le potentiel d'évolution future (faible, moyen, fort) de ces espèces a été évalué en fonction des possibilités d'évolution favorables des habitats présents et des souhaits exprimés par les gestionnaires.

Le niveau d'enjeu de conservation (faible, moyen, fort) est une synthèse de la valeur patrimoniale actuelle et du potentiel d'évolution future. La méthode suivante a été appliquée :

Valeur patrimoniale actuelle	Faible	Faible	Faible	Moyenne	Moyenne	Forte
Potentiel d'évolution future	Faible	Moyen	Fort	Moyen	Fort	Fort
Enjeu de conservation	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Fort	Fort

Ces enjeux ont ensuite été regroupés par grands types de milieux dans un second tableau, permettant d'identifier les milieux regroupant plusieurs espèces et facilitant la correspondance avec les cartes d'habitats.

Enfin, ces niveaux d'enjeux ont été appliqués aux cartes d'habitats avifaunistiques. Un habitat est affecté au niveau le plus élevé des espèces le fréquentant. Il est utile de préciser que plus l'habitat concerne d'espèces, plus les enjeux écologiques le concernant sont élevés.

HIERARCHISATION DES ENJEUX PAR MILIEU

Milieu	Valeur patrimoniale actuelle	Potentiel d'évolution future	Enjeu de conservation
Milieux humides	Moyenne dans le marais, l'étang, le Roideau et le ru du Sausset	Fort dans le marais (nidification du Blongios), moyen ailleurs (Martin-pêcheur, Butor étoilé, Gorgebleue, Sterne)	Fort dans le marais (nidification du Blongios), moyen ailleurs (Martin-pêcheur, Butor étoilé, Gorgebleue, Sterne)
Milieux ouverts	Faible	Moyen sur le bocage (Pie-grièche), faible ailleurs	Moyen sur le bocage (Bondrée apivore, Pie-grièche), faible ailleurs
Milieux boisés	Faible	Moyen sur la forêt et le Puits d'Enfer (Bondrée, Pic noir, Pic mar), faible ailleurs	Moyen sur la forêt et le Puits d'Enfer (Bondrée, Pic noir, Pic mar), faible ailleurs

HIERARCHISATION DES ENJEUX PAR ESPECE						
Espèce inscrite à l'annexe I de la directive Oiseaux	Rappel de l'habitat d'espèce	Valeur patrimoniale actuelle		Potentiel d'évolution future		Enjeu de conservation
		Détail	Niveau	Détail	Niveau	
Blongios nain	Milieu humide à roselières et eau libre stagnante	Présence régulière (marais et étang en 2010), nicheur potentiel habitat faiblement représenté sur l'entité et peu présent sur l'ensemble du site	Moyenne	Nicheur régulier, amélioration de la gestion des zones humides.	Fort	Fort
Bondrée apivore	Boisement de feuillus mûres associé à des milieux ouverts	Migrateur occasionnel (ensemble du parc en 2004), habitat faiblement présent sur l'entité et et assez présent sur l'ensemble du site	Faible	Migrateur régulier à moyen terme, vieillissement des boisements de la partie nord et amélioration de la gestion des milieux ouverts du bocage	Moyen	Moyen
Busard cendré	Fourré arbustif, prairie sèche	Espèce non observée	Faible	Potentiel faible	Faible	Faible
Busard Saint-Martin	Fourré arbustif, prairie sèche, prairie humide	Espèce non observée	Faible	Potentiel faible	Faible	Faible
Butor étoilé	Milieu humide à roselières et eau libre stagnante	Migrateur (marais et étang en 2004), hivernant potentiel, habitat faiblement représenté sur l'entité et sur l'ensemble du site	Faible	Peu d'évolution envisagée, maintien de la gestion adaptée des milieux humides	Moyen	Moyen
Gorgebleue à miroir	Milieu humide à roselières et eau libre stagnante	Migrateur occasionnel (marais, étang et Roideau en 2006), habitat faiblement représenté sur l'entité et sur l'ensemble du site	Faible	Migrateur régulier, maintien de la gestion adaptée des milieux humides	Moyen	Moyen
Hibou des marais	Fourré arbustif, prairie sèche, prairie humide	Espèce non observée	Faible	Potentiel faible	Faible	Faible
Martin-pêcheur d'Europe	Rives naturelles ou artificielles de cours d'eau et de plans d'eau	Migrateur (marais, étang et Roideau en 2007), hivernant potentiel, habitat faiblement représenté sur l'entité et sur l'ensemble du site	Moyenne	Hivernant régulier, création d'un habitat dans le roideau et amélioration de la gestion des zones humides	Moyen	Moyen
Pic noir	Boisement de feuillus mûres	Territoire de chasse (secteur de la forêt en 2007), habitat de nidification non encore présent sur l'entité, faiblement représenté sur l'ensemble du site	Faible	Nicheur régulier à moyen terme, vieillissement des boisements de la partie nord et amélioration de la gestion	Moyen	Moyen
Pie-grièche écorcheur	Fourré arbustif, prairie sèche	Nicheur potentiel (marais en 2004), habitat assez bien représenté sur l'entité et l'ensemble du site	Faible	Nicheur occasionnel à moyen terme, amélioration de la gestion des milieux ouverts du bocage	Moyen	Moyen
Pic mar	Boisement de feuillus mûres	Espèce non observée	Faible	Nicheur occasionnel à moyen terme, vieillissement des boisements de la partie Nord et amélioration de la gestion	Moyen	Moyen
Sterne pierregarin	Ilôt sableux et gravillonneux à proximité de plans d'eau et de cours d'eau	Territoire de chasse (ensemble du parc en 2003), habitat faiblement représenté sur l'entité et sur l'ensemble du site	Faible	Nicheur occasionnel, aménagement d'une zone de gravière dans le marais et l'étang	Moyen	Moyen

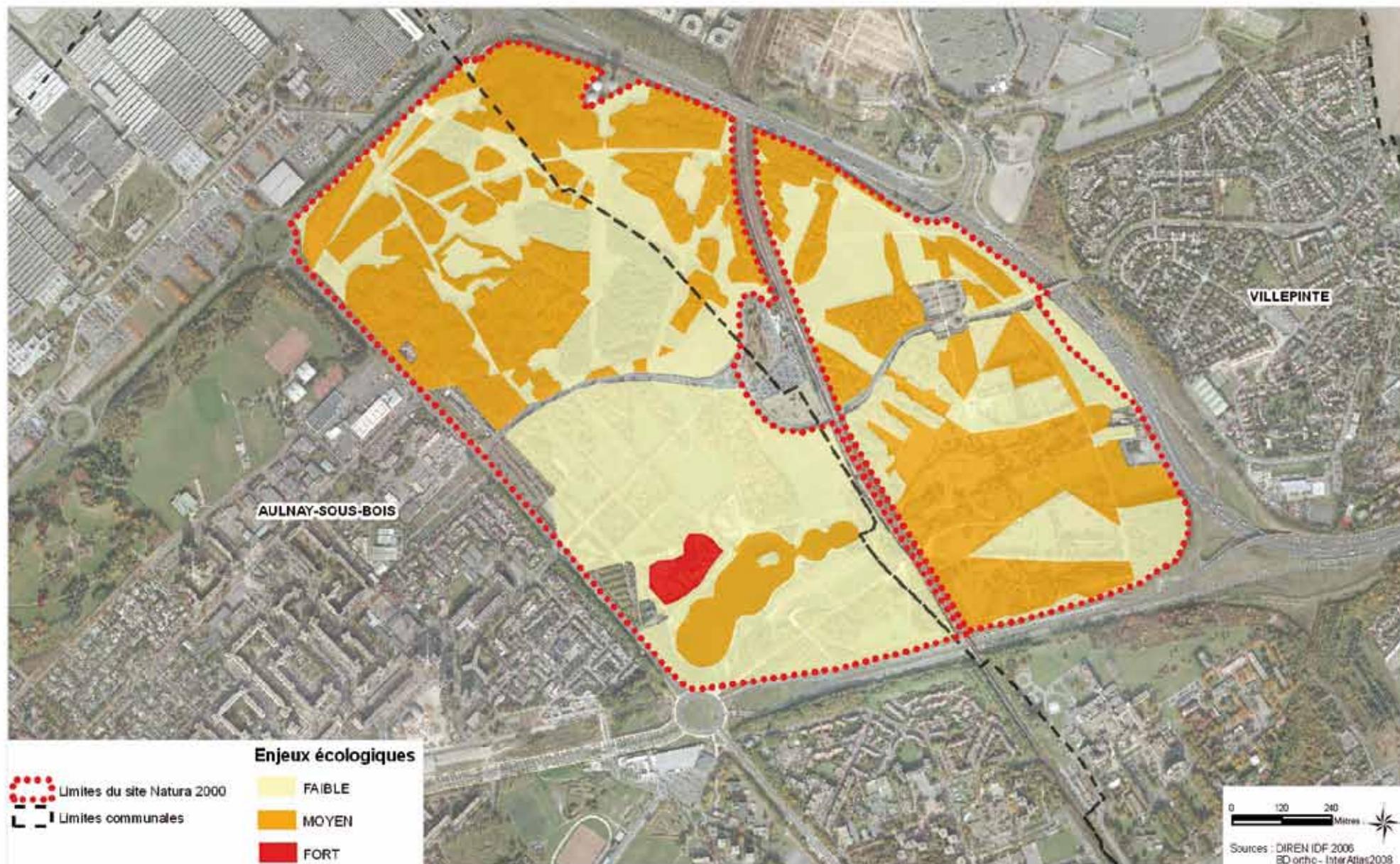
Date de mise à jour : 12/10/10



Date de mise à jour : 12/10/10



Date de mise à jour : 12/10/10



Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 : Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"



**CARTE DE COUPLAGE DES ENJEUX ECOLOGIQUES
ET DE LA FREQUENTATION**

PARC DEPARTEMENTAL DU SAUSSET

Date de mise à jour : 12/10/10

